

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE  
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

*Division Action de l'Etat en mer*

## **ARRETE PREFECTORAL N° 2013-093-0002**

**Portant approbation et mise en vigueur du plan ORSEC maritime des Antilles**

**Le Préfet de la Martinique**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**  
Délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer aux Antilles

- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,  
VU le décret n° 2005-1514 du 06 décembre 2005 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer au large des départements et territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ;  
VU le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC,  
VU l'instruction ministérielle du 17 juillet 1984 relative aux principes d'organisation régionale de l'action de l'Etat en mer, dans les départements et les territoires d'outre-mer;  
VU l'instruction n°5384/SG du Premier Ministre du 28 mai 2009 relative aux dispositions générales de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonal et de l'ORSEC départemental pour faire face aux événements maritimes majeures ;  
VU l'avis des administrations et services consultés ;  
SUR proposition du commandant de zone maritime ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Le dispositif ORSEC maritime Antilles, annexé au présent arrêté, présente l'organisation des secours mise en place pour faire face aux événements maritimes.

Il comprend des dispositions générales nécessaires à la gestion de tout type d'événement maritime, applicables en toutes circonstances et des dispositions particulières propres à certains risques spécifiques pouvant survenir en mer.

#### **Article 2 :**

Il est permanent et applicable à compter de ce jour dans les Antilles françaises, dans la région de recherche et de sauvetage maritime ainsi que dans la zone économique exclusive française des départements et collectivités d'outre-mer aux Antilles.

### **Article 3 :**

Il peut être consulté auprès de la préfecture de la Martinique (division « action de l'Etat en mer ») et est également disponible en ligne sur le site internet de la préfecture ([www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)).

### **Article 4 :**

Il appartient à chaque administration, direction et service concernés par l'application du dispositif ORSEC maritime Antilles :

- d'établir son annuaire opérationnel spécifique, en tenant à jour les coordonnées de ses interlocuteurs par lesquels il est alerté et auxquels il doit répercuter l'alerte ;
- d'élaborer ses instructions et procédures d'applications et d'organisations internes ;
- de rédiger des fiches opérationnelles d'aide à la décision de son intervention selon les principes et modalités propres à son organisation interne ;
- de désigner un correspondant ORSEC maritime.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté annule et remplace les dispositions générales relatives aux plans de lutte contre les pollutions maritimes (POLMAR), de secours à nombreux naufragés (PSN) ainsi que d'accueil des navires en difficultés (ANED) aux Antilles.

En revanche les annexes techniques de ces trois plans sont maintenues et disponibles sur SYNERGI ou consultables auprès de la division « action de l'Etat en mer ».

### **Article 6 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, le commandant de la zone maritime Antilles, les commandants d'unités, les directeurs des administrations et des services de l'Etat intervenant en mer, les commandants et directeurs des ports intéressés et les associations ou organismes ayant obtenu un agrément et qui sont susceptibles de participer aux opérations de secours, au soutien, ou à l'encadrement des bénévoles.

Fort-de-France, le

03 AVR. 2013

LE PRÉFET

Laurent PREVOST

DESTINATAIRES :

**Premier ministre :**

Secrétariat général de la mer  
Secrétariat général de la défense nationale

**Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :**

Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises  
Direction de la sécurité civile  
Etat-Major interministériel de la zone de défense Antilles  
Service interministériel de défense et de protection-civiles de Martinique  
Service interministériel de défense et de protection-civiles de Guadeloupe  
Préfecture de la Guadeloupe  
Préfecture déléguée des îles du Nord

**Collectivité territoriale de Saint Martin**

**Collectivité territoriale de Saint Barthélemy**

**Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer :**

Direction générale des affaires maritimes  
Direction de la mer de Guadeloupe  
Direction de la mer de Martinique  
Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane

**Ministère de la défense**

Etat-major des armées (CPCO)  
Service de protection radiologique des armées  
Etat-major de la marine (bureau action de l'Etat en mer, cellule de recueil d'information maritime, centre opérationnel veille Marine)  
Etat-major interarmées des Antilles  
Centre d'expertise pratiques de lutte antipollution  
Groupement de gendarmerie Martinique  
Groupement de gendarmerie Guadeloupe  
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de la Martinique  
Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de la Guadeloupe  
Centre opérationnel des forces armées aux Antilles  
Base navale de Fort-de-France

**Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat**

Direction interrégionale des douanes Antilles  
Direction régionale de garde-côtes Antilles  
Centre opérationnel de la douane aux Antilles

**Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

Centre de télécommunication médicale maritime de Toulouse  
Service d'aide médicale urgente de Guadeloupe  
Service d'aide médicale urgente de Martinique

**Ministère de la justice**

Tribunal de grande instance de Fort-de-France

Tribunal administratif de Fort-de-France  
Tribunal administratif de Basse-Terre

**Centre de documentation, de recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)**

**Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)**

Délégué départemental de Martinique

Délégué départemental de Guadeloupe

Délégué pour les îles du Nord

**Grand port maritime de Guadeloupe (directeur et commandant)**

**Grand port maritime de Martinique (directeur et commandant)**

**Port de Marigot (directeur et capitainerie)**

**Port de Gustavia (directeur et capitainerie)**

**Port du Marin (directeur et capitainerie)**

**Port de Basse-Terre (directeur et capitainerie)**

COPIES :

**Préfecture de la région Martinique :**

Insertion au RAA

Division AEM Antilles